



PROCES-VERBAL – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 DECEMBRE 2024

Le 20 décembre 2024, les membres du Conseil Municipal convoqués le 16 décembre 2024, se sont réunis salle des Archers à Longperrier, sous la présidence de Madame Florence RONGIONE, Maire, en séance publique.

Le quorum a été vérifié par la présidente de la séance. La séance est ouverte à 19 h 03.

20 membres présents :

Florence RONGIONE, Claude MARTA, Nadine DOYELLE, Yves TOUSSAINT, Maryline ALCAZAR, Florian PERYKASZA, Majda GUECHAIRI, Dominique PHILIBERT, Guermia BRAHNA, Mickael HIDALGO, Yassmina BENAIDJA, Jean-Michel CAMATCHY, Céline MARLIER, PARANG Jennifer, Joseph UZAN, Céline MARLIER, Marie-Christine DELMÉ, Patrick SNAKOWSKI, Christophe LE VAILLANT, Catherine GRECO, Fabrice MOCQUARD

3 membres absents :

Michel Mouton : Pouvoir Maryline ALCAZAR
Jean-Yves PROVOST : Pouvoir Florence RONGIONE
Yves TOUSSAINT

Désignation du secrétaire de séance : Mme Céline MARLIER

Rappel de l'ordre du jour :

- Délégation des 4 adjoints
- Délégation du Maire
- Indemnités des élus

1. Délégations des 4 postes d'adjoints :

- 1er adjoint : Claude MARTA => Chargé de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- 2eme adjoint : Nadine DOYELLE => Chargée des festivités, relations publiques et associations
- 3eme adjoint : Yves TOUSSAINT => Chargé des espaces verts, travaux et de la voirie
- 4eme adjoint : Marilyne ALCAZAR => Chargée des affaires sociales, handicap et séniors

Madame DELMÉ demande la parole à Mme La Maire qui lui accorde :

« Prévoyez-vous un adjoint au scolaire ? »

Mme le Maire lui répond que non pour le moment et elle aura la charge de ce périmètre compte tenu de la sensibilité du sujet dans un premier temps.

En revanche Mme Le Maire ajoute qu'elle compte nommer un adjoint au scolaire dès que le moment sera venu.

Le Maire propose de passer au vote à main levée concernant les délégations des adjoints :

- 17 voix favorables
- 5 absences (toute l'opposition)

2. Délégation du Maire :

Mme le Maire procède à la lecture des 29 délégations.

M. SNAKOWSKI demande la parole à Mme le Maire, qui lui accorde :

- « Pourquoi avez-vous défini que le montant de la ligne de trésorerie s'élève à 500 000 € ».
-

Mme Le Maire répond qu'elle a appliqué à l'identique le règlement qui avait mis en place lors des délégations en 2020.

M SNAKOWSKI reprend la parole et souligne « on voit le résultat que cela a donné »

Le Maire propose de passer au vote à main levée concernant les délégations du Maire :

- 17 voix favorables
- 5 contres (toute l'opposition)

3. Indemnités des élus :

Le détail des indemnités est énoncé

Le Maire propose de passer au vote à main levée concernant les indemnités des élus :

- 17 voix favorables
- 5 abstentions (toute l'opposition)

Mme le Maire pose la question si quelqu'un souhaite ajouter un élément.

M SNAKOWSKI demande la parole qui a été accordé :

- « Qu'en est-il du centre de loisirs, j'ai eu information ce jour qu'il y avait des gros soucis au centre de loisirs entre les employés et des stagiaires ? Pourriez-vous nous dire quelle est la situation au centre de loisirs ? »

Mme le Maire répond, qu'elle va se renseigner auprès des équipes et une réponse sera donnée lors du prochain conseil.

M SNAKOWSKI demande d'ajouter encore un élément au sujet d'une altercation qui a eu lieu le 20/12 matin au local du service technique.

- « Il a trouvé l'attitude de Mme La Maire inappropriée. »

Il prend parole en lisant un document (non communiqué pour le compte rendu)

- « Il précise que chaque matin il se gare devant le service technique afin de récupérer son salarié. Et il profite de saluer l'équipe du service technique qu'il connaît depuis plusieurs années. »
- « Il pose donc la question en tant que simple conseiller avons-nous le droit de saluer les agents de la ville ? »

Mme Le Maire indique qu'elle a juste demandé au conseiller municipal M SNAKWOSKI de quitter les lieux étant donné qu'il était 8h10 et que les agents du service technique étaient en service.

Elle a souligné que dorénavant :

- « M SNAKWOSKI si vous avez des remarques à faire au sujet de la partie technique, n'hésitez pas à s'adresser directement à l'adjoint en charge de cette partie qui est M TOUSSAINT et qu'il lui répondra favorablement. »

M SNAKOWSKI reprend la parole pour :

- « Indiquer que les CR du dernier conseil n'ont pas été reçus. »

Mme le Maire indique que l'ensemble des CR seront adressés lors du prochain conseil.

La séance se clôture à 19 H 24

Fait à Longperrier, le 21 décembre 2024

La secrétaire

Céline MARLIER

Le Maire,

Florence RONGIONE

